

À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 12 janvier 2010, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que madame et messieurs les conseillers Rita B. Barrette, Sébastien Bélisle, Louis Côté, Marcel Fontaine et Richard Mailloux formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : monsieur François Casaubon, directeur général et greffier; monsieur Jocelyn Caron, directeur des travaux publics; monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme; mesdames Valérie Schoeneich, trésorière et Ginette Coulombe, secrétaire.

Était absent : le conseiller Yves Dubé.

2010-01 Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été transmis aux membres du conseil par la poste, il est proposé par le conseiller Marcel Fontaine, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2010-02 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu, les crédits étant actuellement disponibles, que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 décembre 2009, au montant de 7010 345,67 \$.

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

2010-03 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu :

Que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible au Centre d'Appel d'Urgence de l'Abitibi-Témiscamingue dont le siège social est situé au 239, rue Murdoch, Rouyn-Noranda J9X 1E8 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

2010-04 Il est proposé par le conseiller Marcel Fontaine, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que le conseiller, monsieur Sébastien Bélisle, soit désigné à titre de représentant de la Ville de La Sarre au sein du conseil d'administration de la SADC d'Abitibi-Ouest.

2010-05 Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu que le conseiller Sébastien Bélisle soit désigné à titre de substitut au maire lors des

séances du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

2010-06 Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu que la soumission relative à la cueillette et au transport des déchets de la firme J.L.R., au montant de 701 345 \$, soit retenue

2010-07 Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu d'entériner la soumission de la firme AECOM Tecscult inc. (Devamco), relative à la confection du plan d'urbanisme de la municipalité, au montant de 121 423,68 \$.

2010-08 Il est proposé par le conseiller Sébastien Bélisle, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'autoriser le lotissement pour une opération cadastrale sur les lots projetés 4 548 538 et 4 548 539 du cadastre du Québec.

2010-09 Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu d'autoriser le lotissement pour une opération cadastrale sur les lots projetés 4 445 711, 4 445 712 et 4 548 264 du cadastre du Québec.

2010-10 Il est proposé par le conseiller Marcel Fontaine, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu qu'à titre de cotisation annuelle, un montant de 3 904,04 \$ soit versé à l'Union des municipalités du Québec.

2010-11 Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu de renouveler notre adhésion à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et qu'à cette fin, un montant de 665,50 \$ soit acquitté.

2010-12 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu d'acquitter l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, au montant de 287,83 \$.

2010-13 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu que le conseiller Sébastien Bélisle soit désigné à titre de représentant municipal au sein du Comité de suivi de la *Politique familiale de la Ville de La Sarre*.

2010-14 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que soit reconduit la *Politique d'incitatifs à la construction résidentielle* pour l'année 2010.

2010-15 AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement sera présenté, dit règlement amendant le règlement 01-2007 *Concernant l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard de secteurs particuliers*.

2010-16 Il est proposé par le conseiller Marcel Fontaine, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'entériner le projet d'acte de vente à intervenir entre la Ville de La Sarre et monsieur Bernard Loyer concernant le lot 3 543 720, cadastre du Québec, au montant de 1 860,47 \$.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2010-17 Il est proposé par le conseiller Sébastien Bélisle, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que la séance soit levée.

Normand Houde
Maire

François Casaubon
Greffier